

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 02B-212000434-20260430-2026300429-DE

**N° 2026/29
du 30.04.2026
domaine 7-2**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	17	17	00	00

CONVOCATION	AFFICHAGE
23.04.2026	23.04.2026

Objet : Taux des taxes directes 2026

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents : Attard, Biaggi, Bracconi, Fantozzi, Franceschi, Fustier, Lamberti, Lancelle, Launoy, Martini, Meriadri, Pardini, Piazza, Ponticcaccia, Sanguinetti JL, Sanguinetti P, Vuillamier

Représentés :

Absents : : Marchioni, Muraccioli,

Secrétaire : Vuillamier

CONSIDERANT que conformément à la loi 80.10 du 10.01.80, le Conseil Municipal a l'obligation de fixer les taux d'imposition des différents impôts directs locaux,

VU la circulaire de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse relative à la fiscalité directe locale,

VU le projet de budget primitif 2026,

VU l'état de notification des bases d'imposition 1259 MI pour l'année 2026,

Considérant que désormais la taxe d'habitation n'est perçue que sur les résidences secondaires.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après examen et délibération, le Conseil

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 et fixer ainsi le taux des quatre taxes directes locales :

TFPB : 26.73 %

TFPNB : 57.28 %

CFE : 16.51 %

TH : 21.10 %

Pour copie conforme,

Le Maire,

Patrick SANGUINETTI

